



«Les Rives
du Bohrie»



CHARTRE

DE L'ÉCOCITOYEN

DU QUARTIER

DES RIVES

DU BOHRIE

îlot E

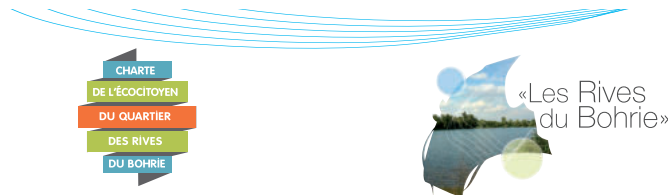


Ou comment
bien vivre
dans **son quartier**

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE


Ville d'Ostwald

CHARTRE
DE L'ÉCOCITOYEN
DU QUARTIER
DES RIVES
DU BOHRIE



1 La charte

Habiter dans le quartier des Rives du Bohrie, c'est avant tout vivre dans un site conçu pour répondre à la fois aux attentes des citoyens mais également aux enjeux écologiques et sociaux d'une ville plus durable.

Cet objectif a nécessairement conduit à mettre en place des aménagements et des équipements spécifiques (voirie, stationnement, espaces verts et publics, place de l'eau, etc.) pensés de manière cohérente et équilibrée.

Dans la vie quotidienne, ces orientations peuvent amener les usagers à modifier certaines de leurs habitudes voire à adopter des pratiques différentes.

La charte de l'écocitoyen des Rives du Bohrie a donc pour ambition d'affirmer ce qui forge l'identité du quartier. Le succès de cet engagement dépendra avant tout de l'adhésion et de la participation des futurs habitants.

Pour y parvenir, **cette charte présente les spécificités de ce projet et vous propose de prendre des engagements visant à préserver les aménagements et à développer la qualité de vie des Rives du Bohrie.** Chaque habitant, à son échelle, peut jouer un rôle indispensable d'ambassadeur. Par ailleurs, l'ensemble des bonnes pratiques sera diffusé plus largement aux habitants, riverains et usagers du quartier au travers de communications régulières.

NB : La charte ne se substitue pas au règlement de copropriété qui fera l'objet d'un document spécifique.

Nom (Mme, Mlle, Mr.) : _____ Prénom : _____
 propriétaire ou locataire (rayer) de l'appartement n° _____
 situé dans l'immeuble _____
 à l'adresse _____
 atteste avoir pris connaissance du présent document **et m'engage** dans l'esprit
 présenté dans la charte, **à préserver** et faire vivre les aménagements
 et équipements des Rives du Bohrie.
 A _____, le _____
 Signature(s)

Je souhaite faire partie du groupe d'habitants qui sera identifié comme référent par la Ville d'Ostwald et l'aménageur pour faire vivre la démarche engagée et évoquer les sujets développés dans la charte.¹

1. Le périmètre de cette instance n'a pas encore été arrêté à cette date mais fera le lien avec la Ville d'Ostwald et les aménageurs dans des modalités à définir ultérieurement.



2 Données essentielles du quartier

Carte d'identité de l'opération



- Le quartier se développe sur 50 hectares (dont 30 ha de pleine nature)
- 1200 logements programmés (dont 240 logements en locatif social et 120 logements en accession sociale) pour 3000 habitants
- Commerces de proximité
- 1 groupe scolaire, 1 crèche, 1 bibliothèque et 1 gymnase
- 4 aires de jeux
- 1 parc (jardin d'eau)
- 90 jardins familiaux
- 1 étang de 7 hectares au sein du quartier
- 3 stations de tramway (Bohrie, Hôtel de Ville et Wihrel)
- 1 centre culturel (le Point d'eau)

Localisation

Le secteur des Rives du Bohrie se trouve à l'Ouest de la commune d'Ostwald. Couvrant une emprise de 50 ha, il est délimité au Nord par l'Ostwaldergraben (ruisseau), à l'Ouest par la voie ferrée Strasbourg-Bâle, au Sud par l'allée du Bohrie parcouru par le tram (comportant 2 stations), et à l'Est par les limites des quartiers du Wihrel et Belle-Hélène ainsi que le Point d'Eau.



3 secteurs, 3 ambiances

Le projet urbain repose sur des secteurs clairement identifiés. Leurs enjeux particuliers ont conduit à définir des formes urbaines différentes à plusieurs manières d'habiter le nouveau paysage en tenant compte des contraintes liées à l'eau. A chaque secteur correspond une attitude de projet, un autre rapport à l'eau et au paysage.

Ainsi trois entités urbanisées sont définies :

LA VILLE A QUAI

Elle correspond à la partie sud du terrain, bordée par le boulevard urbain Est-Ouest dont les voies dissociées délimitent une série de parcelles à bâtir. Sa vocation est d'introduire **une nouvelle centralité pour Ostwald.**



L'ILE

L'île est davantage définie sous la forme d'une nappe, dont émerge un habitat sur pilotis. Elle correspond à la partie d'urbanisation au Nord du boulevard urbain dont l'enjeu repose sur le thème **d'habiter la nature.** En revisitant le modèle du lotissement, le programme développe une réflexion sur les qualités de l'habitat individuel : l'habituelle maison en bande fait place à des structures flexibles et évolutives sur le thème du patio ou de la serre. Le projet est composé en harmonie avec la nature.



Sur le thème de la ville à quai, l'urbanisation s'appuie au Nord sur un espace public tout en longueur : le quai, ouvert sur la prairie. On y trouvera de l'habitat, des services, des commerces, des équipements (groupe scolaire et crèche) et des aménagements publics. C'est le lieu de la densité et de la verticalité. Quelques points hauts culmineront à R+8 (Rez-de-chaussée + 8 étages) faisant face aux étendues naturelles de telle manière à être intégrés dans la grande dimension paysagère.



LE QUARTIER DU POINT D'EAU

Cet ensemble assure la transition entre le nouveau quartier et le Wihrel. Il est composé de 7 immeubles de 6 étages. Il comprend également un gymnase. Le parc de stationnement privatif est conçu comme un socle ouvert, posé sur le terrain naturel dont la dalle supérieure constitue un belvédère sur le paysage. Cette dalle haute abrite les besoins en stationnement, en proposant un stationnement collectif, ventilé et éclairé naturellement.



Une qualité paysagère autour de l'eau

Le quartier est structuré autour de l'eau avec l'étang du Bohrie, le cours d'eau de l'Ostwaldergraben et les zones humides saisonnières et permanentes. Les logements sont orientés de façon à profiter pleinement de ce paysage.

L'eau est ainsi mise en scène dans les espaces naturels (fossés, mares, prairies humides, etc...) développant une végétation particulière. Les fossés peu profonds (« noues ») seront secs en temps normal, et remplis d'eau après les pluies. L'eau s'évacuera par la suite vers l'Ostwaldergraben. Les circulations piétonnes, chemins sur digue, pontons d'accès aux berges de l'étang, permettront de profiter de ce paysage. La végétalisation importante du site participera au déploiement de la trame verte sur le territoire.



Un quartier durable et équilibré



La CUS, la ville d'Ostwald et les aménageurs, ont souhaité développer un quartier ambitieux et exemplaire en matière de développement durable.

NATURE

- Omniprésence de la nature au sein du quartier avec plus de 60 % des espaces dédiés,
- Grande diversité d'espaces naturels : étang, forêts, prairies, mares, etc.

DEPLACEMENT

- Desserte par le tramway avec 3 stations à proximité (Bohrie, Hôtel de Ville et Wihrel).
- Offre alternative à la voiture complétée par une priorité donnée aux vélos, à la marche et la création d'une station d'autopartage.

SERVICES ET EQUIPEMENTS

- Position centrale du quartier sur la commune d'Ostwald à proximité de nombreux équipements (Mairie, collège, Point d'Eau, etc.)

- Création d'équipements, de services et de commerces de proximité au sein même du quartier,

ENERGIE

- Bâtiments consommant peu d'énergie et bénéficiant d'une bonne isolation (conforme à la Réglementation Thermique 2012)
- Accès à une énergie renouvelable, locale, et économe (avec une TVA réduite à 7 %) via le réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois et une pompe à chaleur

UN QUARTIER VIVANT ET PARTICIPATIF

- Nombreuses possibilités de s'investir concrètement pour renforcer le lien social : jardins potagers, jardins partagés, entretien des espaces verts, autopromotion, sorties nature, sport, détente, pêche, etc.¹



3 Principes d'aménager et modes d'habiter

Le présent document recense les engagements « innovants » propres à l'opération. Les éléments de thématiques plus classiques (déchets, gestion des espaces extérieurs privés, etc.) relèveront du règlement de copropriété.

Nature : Mode d'emploi

Le développement des espaces de nature sur le site a comme objectif d'augmenter les emprises des zones humides et d'établir des connexions entre les espaces de nature préexistants.

LES ESPACES VERTS DE LOISIRS

Situés dans le secteur Sud de l'ensemble du quartier, ces espaces regrouperont :

- les boisements existants (Kreuzlegert à l'Est et Zielegert à l'Ouest),
- les boisements en cours de constitution,
- les aires de jeux,
- les zones ouvertes composées de prairies et de bosquets,
- le jardin d'eau en bordure Sud-est de l'étang.

« Mes engagements »

- J'adapte mon usage récréatif des espaces de nature en utilisant les équipements mis en place à cet effet (tables de pique-nique, pontons, etc.)
- Je respecte les politiques de gestions spécifiques qui seront mise en œuvre (fauches tardives, limitations d'accès, etc.)
- Des opérations d'entretien seront organisées par la mairie d'Ostwald. Je pourrai éventuellement y prendre part et participer ainsi à la préservation de mon environnement. Pour cela, je me rapproche du groupe d'habitants volontaires identifiés auprès de la commune.¹



LES ESPACES VERTS DE RENATURATION

Situés dans le secteur Nord de l'ensemble du quartier, ces espaces seront constitués de zones naturelles protégées :

- de prairies et de bosquets,
- de mares pour la préservation et le développement de la flore et de la faune (crapaud vert, libellules, etc.)
- de forêts en cours de développement depuis 2007.

« Mes engagements »

Des chemins et pontons permettront de parcourir ces espaces. Ils seront ponctués de panneaux pédagogiques. La qualité des espaces dépendra du comportement de chacun. Ainsi :

- Je respecte la flore : pas de cueillette, de piétinement ou de détritus, etc.
- Je respecte la faune : en évitant de nourrir les animaux, en limitant le bruit et l'accès aux animaux domestiques, etc.
- Je respecte les milieux naturels (mares, prairies...) qui ne sont pas prévus pour des usages récréatifs.
- Je limite au maximum l'impact de mon passage (détritus, déchets canins, etc.)



Entretien du jardin de ma copropriété

PLANTATIONS

Les espaces verts privés au sein des îlots devront s'inscrire en continuité paysagère et naturelles avec le reste des espaces d'ensemble (forêts, étang du Bohrie, etc.)

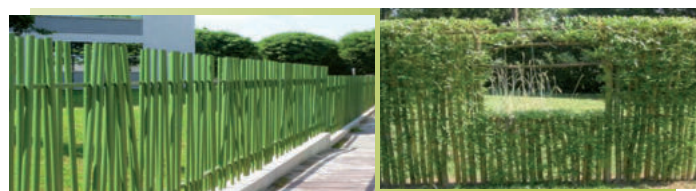
Afin de **respecter l'équilibre naturel local comme les usages** (limiter les espèces invasives, urticantes, allergènes,...),

une liste de végétaux a été définie et annexée au présent document afin de guider les choix de plantation.

Par ailleurs, un jardin partagé pourra être installé à proximité de l'aire de jeux située au Nord de l'îlot E. Les personnes souhaitant prendre part à l'aménagement de ce jardin pourront prendre contact avec la mairie d'Ostwald.

« Mes engagements »

- Je respecterai la liste des végétaux établie pour mes plantations.
- Je n'utiliserai aucun fertilisant ou engrais composés de produits chimiques.
- Je procéderai tant que possible à un désherbage manuel ou mécanique (cf. annexe).



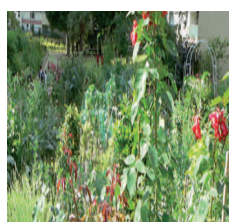
CLOTURES

La clôture entre jardins privés, quand elle est nécessaire, doit s'inscrire dans le paysage naturel environnant. Inférieure à 1.50 m, elle sera ajourée et pourra être en métal

(sa couleur sera définie par le règlement de copropriété), doublée d'une haie végétale (respectant la liste de végétaux figurant en annexe), ou en saules verts ou secs.

« Mes engagements »

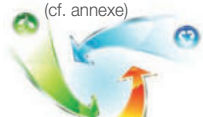
- J'entretiens la clôture en place sur la base de ce principe. Il en ira de même pour les éventuels compléments que je pourrais y apporter.
- Je ne construirai pas de murs bahuts ou de fondations continues en béton.



COMPOSTAGE

Composter ses déchets biodégradables permet à la fois de **réduire la quantité de déchets** ménagers mais aussi de produire un terreau bénéfique aux jardins et espaces verts du quartier.

Pour certains logements, des jardins seront aménagés dans le prolongement des appartements en rez-de-chaussée et pourront accueillir des composteurs individuels. (cf. annexe)



« Mes engagements »

- Je respecterai le(s) bac(s) à compost en bois, mis en place par le constructeur ; à terme je pourrai le remplacer par un bac similaire.
- Si mon jardin ne devait en être équipé, je pourrai installer des bacs en bois.
- Si je le souhaite, je me consulte avec plusieurs ménages et je propose à l'aménageur d'installer un composteur collectif sur les espaces susceptibles d'en accueillir. ¹



RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE

Récupérer les eaux de pluie permet d'avoir accès à une eau gratuite et de qualité bénéfique pour les plantes car non traitée. Certains bâtiments du Bohrie disposent d'origine d'un système de récupération d'eau de pluie à destination de toute la copropriété ou de certains jardins situés en rez-de-chaussée.



« Mes engagements »

1. Je bénéficie des récupérateurs déjà installés et les utilise chaque fois que possible ou à défaut, je propose à la copropriété d'en installer.
2. Je profite de la présence de récupérateur d'eau de pluie pour acquérir un réservoir intégré à l'architecture du bâtiment et accepté par la copropriété.
3. Je nettoie deux fois par an mon installation pour éviter les odeurs, les obstructions et les boues.

LES NOUES PUBLIQUES OU PRIVEES

Les eaux de pluies seront acheminées par des fossés végétalisés (noues) au Nord vers l'Ostwaldergraben. Les noues publiques ou privées seront respectivement gérées par la collectivité ou la copropriété.

« Mes engagements »

- J'évite d'encombrer les fossés, ayant une vocation de drainage des eaux, avec des déchets verts ou des détritrus.

DECHETS MENAGERS

Le quartier des Rives du Bohrie a été conçu pour valoriser au maximum les déchets « verts » (déchets végétaux de jardinage, épluchures, etc.) et les transformer en compost pour les espaces verts (collectifs ou privés) et les jardins partagés. Les autres déchets seront collectés par les services de la CUS. Les constructeurs des bâtiments ont pour cela prévu des locaux et cheminements accessibles et confortables.

« Mes engagements »

1. Je réduis au maximum mes déchets ménagers à la source et je pratique le tri sélectif entre les poubelles jaunes et bleues.
2. Je suis incité à composter mes déchets « verts » dans les aménagements prévus à cet effet au sein du quartier
3. Je transporte mes déchets spéciaux à la déchetterie la plus proche ou contacte les services de la CUS. (cf. annexe)

Des déplacements raisonnés Priorité aux vélos et aux piétons



CHEMINEMENTS CYCLABLES

Le quartier développe de nombreux cheminements piétons et cycles séparés des voiries au cœur des espaces de nature rendant les déplacements sécurisés, agréables et pratiques.

(évitant les feux de signalisation). Le plan du réseau cyclable sera affiché dans le hall d'entrée de chaque copropriété. Les espaces publics du quartier, place, placette, square, seront largement équipés en parking vélos.



« Mes engagements »

- Je privilégie tant que possible la marche et le vélo pour mes déplacements quotidiens, notamment pour l'usage des commerces de proximité (installés ultérieurement le long de l'allée du Bohrie), des services et des équipements.
- En tant qu'automobiliste, je cède la priorité aux piétons et aux cyclistes au sein du quartier.

STATIONNEMENT VELOS

A l'échelle du quartier, les locaux vélos seront intégrés à l'espace privé et largement dimensionnés (pour environ 2 vélos par logement).

L'ILE

Le quartier minimise l'emprise de la voirie pour les espaces extérieurs. Les accès depuis l'allée du Bohrie s'effectuent de façon efficace par le biais de 3 carrefours, 2 d'entre eux traversent la plateforme du tramway et permettent des échanges efficaces. Passé le boulevard urbain, les déplacements dans le quartier sont minimisés

et réglementés en zone 30, les entrées des parkings souterrains ou des silos se situent au plus près des voies d'accès depuis l'allée du Bohrie. Une station d'autopartage sera installée ultérieurement le long de l'allée du Bohrie.





Le stationnement

Le stationnement visiteur sera aménagé en bordure de quartier, sur les voies desservant l'îlot E, ainsi que sur l'allée du Bohrie. Il sera règlementé de courte durée de manière à éviter les voitures « ventouses » et faciliter l'accès à tous.

Le stationnement des résidents de l'îlot E s'effectuera intégralement en sous-sol. La bonne desserte en tramway et la qualité voulue pour les espaces publics ont permis de proposer une place de stationnement garantie par logement. Un volume mutualisé de places complémentaires sera proposé.

« Mes engagements »

- Je m'engage à utiliser le stationnement extérieur à bon escient pour une courte durée ou pour des déplacements le justifiant (transport d'encombrants, dépose courses, dépose de personnes à mobilité réduite, etc.)

Bien habiter son logement

ENERGIE

Les bâtiments des Rives du Bohrie sont chauffés par **un réseau de chaleur alimenté majoritairement par du bois local et une pompe à chaleur**. Cette énergie renouvelable permet à la fois de réduire l'impact carbone et offre l'avantage d'une TVA réduite (7 %).

En outre, les bâtiments construits sont économes en énergie avec des isolations renforcées et des orientations de vitrages permettant de bénéficier d'un maximum d'apports solaires en hiver pour la majorité des logements.

« Mes engagements »

1. Je prends connaissance de la note d'information remise à mon arrivée par le bailleur ou par le constructeur du bâtiment et j'applique les dispositions proposées.
2. J'adopte un comportement économe et responsable au sein de mon logement en conciliant chaleur, confort, santé et économie d'énergie :
 - Je veille à ne pas dépasser les 21 ° C dans les pièces à vivre et 19 ° C dans les chambres
3. Je privilégie l'achat et la mise en place de luminaires et d'appareils électro-ménager économes en me référant à la classe de consommation électrique (A+, A, B, etc.). Je veille plus particulièrement à ma consommation électrique lors des pics de consommation en hiver en différant si possible mes usages.
4. Je privilégie les équipements économes en eau chaude sanitaire (douches, etc.)
5. Je peux échanger avec mes voisins sur les bonnes pratiques à adopter.
6. En cas de dysfonctionnement ou de question je m'adresse à EBM Thermique, rue de Niedrebronn, 67590 Schweighouse sur Moder. Tél. 03 88 05 76 81

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

La question de la qualité de l'air intérieur est une préoccupation majeure de santé publique puisque nous passons près de 2/3 du temps dans notre logement.

Du fait de la bonne performance énergétique des logements construits au sein des Rives du Bohrie, les choix des matériaux et autres décorations d'intérieur des logements doivent d'autant plus tenir compte de la qualité de l'air intérieur.



« Mes engagements »

1. Je dois entretenir et nettoyer les bouches de ventilation de mon logement. Je ne bouche pas la grille d'entrée d'air sur les fenêtres et porte-fenêtres, ni n'arrête les systèmes de ventilation mécanique continue (VMC).
2. Je pense à assurer un minimum de ventilation naturelle en ouvrant les fenêtres à bon escient et je pense notamment à aérer mon logement pendant les activités telles que le ménage, le bricolage ou la cuisine.
3. Je porte une attention importante aux fiches d'information du mobilier (teneur en COV - composé organique volatil, composants chimiques, classement informatif de A à E, traitement anti-allergique, etc.) et je pense à aérer pendant plusieurs jours les pièces repeintes ou accueillant du mobilier neuf.
4. Je veille au bon choix et à la bonne utilisation des produits ménagers d'entretien, de décorations mais aussi peintures, sols, tapisseries ou enduits, sans/ou à très faible teneur en produits chimiques, nanoparticules et gaz.
5. Je place prioritairement les plantes vertes dans les pièces de jour ou à l'extérieur.



4 Annexe

Listes des végétaux proposés pour les jardins



Ces listes sont non exhaustives et visent à proposer une palette qui se rapproche au plus près des espèces végétales composant les milieux naturels et les aménagements paysagers du projet afin de conserver la cohérence d'ensemble du quartier. **Ne sont strictement interdites que les plantes reconnues comme invasives (et citées ci-après)** et qui pourraient menacer le bon fonctionnement écologique des milieux naturels environnants.

L'utilisation des arbres et arbustes sur le site se fait selon plusieurs typologies :

- 1 - Haies de limite entre l'espace des îlots et les espaces naturels publics adjacents**, cette haie peut s'apparenter aux haies bocagères qui seront mises en place dans les espaces naturels publics, elle est stratifiée verticalement et comporte donc des espèces arborées, arbustives, grimpantes et même herbacées spécifiques,
- 2 - Haies de transition entre les parties privées et publiques de l'îlot**, les essences seront surtout des arbustes ou des buissons et éventuellement quelques arbres de petite taille,

3 - Sur dalle, essences capables de se développer sur dalle (au-dessus des parkings), le choix s'est porté sur des espèces dont le système racinaire ne dépasse pas 1 m de profondeur,

4 - Arbres isolés plantés sur les zones de **pleine terre**.

Pour les vivaces, une petite liste cite quelques espèces adaptées à deux types de milieu (noue/prairie humide et haie bocagère), la liste est courte et n'est absolument pas restrictive, elle donne juste quelques pistes.

En revanche, comme pour les arbres et arbustes les plantes invasives sont interdites (la plantation de Jussie notamment peut faire l'objet de procédures devant la justice).



A EVITER ABSOLUMENT

Plantes reconnues comme invasives
+ invasives potentielles sous surveillance (*).

ARBRES

Nom latin	Nom commun
Acer negundo	Erable negundo
Ailanthus altissima	Ailante
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia

ARBUSTES ET GRIMPANTES

Nom latin	Nom commun
Amorpha fruticosa	Faux-indigo
Buddleia davidii	Buddleia / Arbre aux papillons
Prunus serotina	Cerisier tardif
Lonicera japonica (*)	Chèvrefeuille du Japon
Parthenocissus inserta (*)	Vigne vierge
Prunus laurocerasus (*)	Laurier-cerise



Chèvrefeuille du Japon

VIVACES

Nom latin	Nom commun
Fallopia japonica	Renouée du Japon
Impatiens glandulifera	Balsamine géante
Impatiens parviflora	Balsamine à petites fleurs
Ludwigia peploides / grandiflora	Jussies
Solidago canadensis / gigantea	Solidage du Canada/glabre
Helianthus tuberosus	Topinambour
Heracleum mantegazzianum	Berce du Caucase
Rudbeckia laciniata	Rudbeckie laciniée

Sont également à éviter, toutes les espèces de conifères (thuya, cupressus...) plantées de manière monospécifique. Dans tous les cas (même lors de la plantation de feuillus), les haies ne sauraient être composées d'une seule espèce de plante pour des raisons évidentes d'esthétisme et de résistance dans le temps (parasite, incidents climatiques...).



Thuja

PALETTE VEGETALE À PRÉCONISER (ARBRES)



Nom latin	Nom commun	Intérêts
Acer campestre platanoides pseudoplatanus	Erable champêtre Erable plane Erable sycomore	Jeu avec les fruits (disamare volante / hélicoptère) Plante très mellifère (attire abeilles et insectes) Floraison précoce vert-jaune avant l'apparition des feuilles. Endure bien la taille
Alnus glutinosa incana	Aulne glutineux Aulne blanc	Fixe l'azote de l'air Produit un humus de qualité Floraison mâle sous forme de châtons (comme le noisetier) Fructification sous forme de petits cônes noirs
Betula pendula	Bouleau verruqueux	Résistant à la sécheresse Châtons très décoratifs Ecorce blanche Feuillage léger
Carpinus betulus	Charme	Fructification décorative (en grappes pendantes vertes) Supporte très bien la taille (idéal pour les haies) Feuillage brun restant sur l'arbre l'hiver
Fagus sylvatica	Hêtre	Graines comestibles produisant de l'huile Supporte très bien la taille (idéal pour les haies)
Fraxinus excelsior	Frêne	Feuillage servant de fourrage pour les animaux Fructification décorative et persistant longtemps
Populus alba canescens nigra tremula	Peuplier blanc Peuplier grisard Peuplier noir Tremble	Feuillage léger, différent pour chaque espèce Genre typique des milieux rhénans
Prunus avium padus	Merisier Cerisier à grappes	Fruits comestibles (un peu amers) Queues de cerises diurétiques Floraison blanche intéressante et tôt en saison
Quercus petraea robur	Chêne sessile Chêne pédonculé	Arbre majestueux avec l'âge
Salix alba caprea	Saule blanc Saule marsault	Plante mellifère Floraison sous forme de chatons duveteux, gris argent, odorant chez le saule marsault
Sorbus aria aucuparia domestica torminalis	Alisier blanc Sorbier des oiseleurs Cormier Alisier torminal	Fruits comestibles crus chez Sorbus aria et torminalis, blets chez Sorbus domestica Floraison sous forme de bouquets de fleurs blanches
Tilia cordata platyphyllos	Tilleul à petites feuilles Tilleul à grandes feuilles	Plante mellifère (attire abeilles et insectes) Fleurs jaunâtres odorantes utilisées en tisane
Ulmus laevis minor	Orme diffus Orme champêtre	Feuillage utilisé comme fourrage Floraison très discrète en petits bouquets en fin d'hiver

PALETTE VEGETALE À PRÉCONISER (ARBUSTES ET GRIMPANTES)

Nom latin	Nom commun	Intérêts
<i>Berberis vulgaris</i>	Epine-vinette	Plante mellifère, grappes de fleurs jaunes Baies rouges comestibles utilisées pour les confitures (uniquement l'espèce botanique)
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite vigne blanche	Jeunes pousses comestibles Fleurs blanches, odorantes Fruits très décoratifs en forme de perruques argentées, persistant l'hiver. Plante grimpante
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	Floraison décorative (jaune, avant les premières feuilles). Plante mellifère. Fruits rouges comestibles à maturité à saveur acidulée
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	Plante mellifère, fleurs blanches Fruits noirs non comestibles crus
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	Fruits comestibles Floraison sous forme de chatons décoratifs
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine	Bouquets de fleurs blanches Fruits rouges comestibles. Plante épineuse
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	Fruits très toxiques mais décoratifs Plante mellifère
<i>Hedera helix</i>	Lierre	Plante mellifère, floraison tardive (le dernier repas des abeilles avant l'hiver !). Plante grimpante
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	Plante grimpante. Cônes décoratifs
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	Plante mellifère (floraison blanche, odorante attirant de nombreux insectes). Baies petites, noires et persistantes, légèrement toxiques
<i>Lonicera periclymenum xylosteum</i>	Chèvrefeuille des bois Camérisier	Baies toxique. Floraison intéressante Plante grimpante (pour le chèvrefeuille des bois)
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	Jolie floraison blanche. Prunelles comestibles à l'état blet. Rameaux épineux
<i>Rosa canina</i>	Eglantier	Fleurs à odeur suave. Fruits comestibles (confitures) Fortes épines en crochets
<i>Rubus sp.</i>	Ronce (framboisier, mures)	Fruits comestibles (framboises et mûres) Plante épineuse
<i>Salix aurita caprea eleagnos purpurea</i>	Saule à oreillettes Saule marsault Saule drapé Saule pourpre	Plante mellifère Floraison en chatons gris argenté Salix purpurea utilisé en vannerie
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Fruits noirs appréciés des oiseaux et comestibles cuits. Bouquets de fleurs blanches comestibles (en beignets)
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	Plante mellifère. Floraison de toute beauté (anthères jaunes sur pétales violets). Plante vénéneuse
<i>Viburnum lantana opulus</i>	Viorne lantane Viorne obier	Bouquet de fleurs blanches, baies rouges Supporte bien la taille



A gauche, haie bocagère « naturelle » dense et stratifiée verticalement, la variation des couleurs automnales témoigne de la diversité des essences employées.



A droite, alternative horticole possible à une haie entièrement naturelle mais la force des couleurs et les confrontations de textures marquent fortement le paysage, dans le cas d'utilisation d'espèces horticoles, une alternance avec les espèces de la liste est souhaitable.

QUELQUES PLANTES VIVACES

Prairie humide / Noue

Achillea millefolium / *Achillea ptarmica* / *Alopecurus pratensis* / *Angelica sylvestris* / *Arrhenatherum elatius* / *Briza media* / *Cardamine pratensis* / *Carex sp.* / *Cirsium sp.* / *Dactylis glomerata* / *Deschampsia cespitosa* / *Festuca arundinacea* / *Filipendula ulmaria* / *Geum rivale* / *Juncus sp.* / *Leucanthemum vulgare* / *Lychnis flos-cuculi* / *Phalaris arundinacea* / *Prunella vulgaris* / *Sanguisorba minor* / *Sesleria caerulea* / *Stachys palustris* / *Thalictrum flavum*

Haie bocagère / Bosquet

Anemone nemorosa / *Arum maculatum* / *Geranium sylvaticum* / *Glechoma hederacea* / *Lamium maculatum*



Massif de vivaces de sous-bois

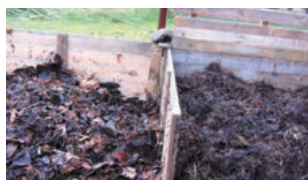


Saules, salicaies et gaura pour un massif les pieds dans l'eau

Le compostage

Pourquoi se priver d'une ressource naturelle et gratuite ?

Le recyclage est dans l'air du temps : avec vos déchets du jardin et de cuisine, fabriquez un excellent engrais - complet, gratuit et naturel - pour votre jardin. En prime, vous évitez des déplacements à la déchetterie et pouvez réduire d'un bon tiers le volume de vos poubelles... et ça, c'est autant de gagné pour la qualité de l'air !



ALTERNEZ LE VERT ET LE BRUN

En alternant les apports en matières «vertes» et «brunes», vous obtenez un compost aéré, qui se dégradera mieux et avec moins d'odeurs.

LE COMPOSTAGE EN TAS

Vous entassez les déchets dans un coin du jardin, tout simplement. Un rond fait en grillage ou 4 planches en carré peuvent donner un peu plus de tenue à votre tas. Cette solution gratuite est aussi très pratique pour mélanger régulièrement le compost afin de favoriser la bonne décomposition. Dans un jardin soigné, on pourra placer le tas derrière une barrière en bois.

LE BAC À COMPOST

À acheter ou à fabriquer soi-même - on trouve des plans sur le net - le bac de compostage limite la gêne visuelle et peut convenir à de petits espaces. Les conditions de température et d'humidité sont plus régulières et plus faciles à contrôler que pour le compostage en tas : la décomposition est ainsi plus rapide. En revanche, le brassage dans le bac est moins facile.



LA BONNE FAÇON DE COMPOSTER

- Alternez les déchets verts (humides ou mous) et les déchets bruns (secs et rigides)
- Réduisez la taille des déchets bruns, pour faciliter le brassage et accélérer leur décomposition
- Mélangez et aérez régulièrement le compost, au moins une fois par mois : il faut mettre les nouveaux apports en contact avec des éléments déjà bien décomposés
- Le compost doit rester humide... mais pas mouillé ! Arrosez légèrement en cas de besoin
- Après environ 6 mois, vous obtenez en partie basse du tas ou du bac, un aspect de terreau homogène et sans morceaux : c'est prêt !

Pour plus de conseils...
Rendez-vous
sur www.strasbourg.eu

UTILISEZ VOTRE COMPOST MAISON

- Son emploi est quasi universel : légumes, petits fruits, rosiers, plantes ornementales, pelouse,...
- L'automne et le printemps sont les saisons les plus propices à la transformation du compost en humus
- Épandez le compost en surface, au pied des plantes ou entre les rangs des légumes
- Comptez, par m² et par an :
 - 1 à 3 kg pour les arbustes, les rosiers, les fleurs, les fruitiers, les légumes peu exigeants.
 - 3 à 5 kg pour les petits fruits (fraises, framboises, cassis...) et les légumes gourmands (poireaux, tomates, courgettes...)
- Griffez le sol pour mélanger le compost aux premiers centimètres de terre, les lombrics se chargeront de terminer le travail
- Couvrez d'un paillis pour éviter le dessèchement de la terre, et limiter les variations de température

JUSQU'À 30€ DE REMISE

La Communauté urbaine de Strasbourg vous offre 30€ pour l'achat de votre bac de compostage **COMPO'STAGE**. Pour vous lancer ou vous perfectionner, inscrivez-vous à nos stages de compostage organisés régulièrement. > toutes les infos au **03 88 60 90 09**.



Déchets verts (azotés) humides	Déchets bruns (carbonés)
<ul style="list-style-type: none"> • Epluchures, coquilles d'œufs, pain, marcs de café ou de thé. • Restes de repas : légumes, riz, pâtes, fruits,... • Essuie-tout, serviettes en papier, papiers et cartons peu ou pas imprimés. • Fleurs fanées • Tontes de pelouses 	<ul style="list-style-type: none"> • Paille et fumier • Broyat de haie • Feuilles mortes • Branchages
<p>À éviter... Viande, os, poisson • produits laitiers • graisses et huiles • plastique, métaux, papiers imprimés • pain, si vous craignez les petits animaux • tailles de thuyas, toxiques pour le compost !</p>	

Zéro pesticides, c'est mieux pour tout le monde !

La Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg se sont engagées en 2008 dans un programme irréversible d'abandon total de l'usage des pesticides pour l'entretien de l'ensemble de ses espaces publics, et ce, d'ici la fin de l'année 2010. Cette démarche, dont l'objectif est la protection des ressources en eau et la préservation de la biodiversité, est mise en oeuvre avec le soutien actif de l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Les enjeux sont importants car il s'agit de préserver notre santé, d'éviter la dégradation de la nappe phréatique, et de favoriser la biodiversité. En bref, d'améliorer notre qualité de vie !

CHANGEONS NOTRE REGARD SUR LA VILLE

Ces méthodes douces et sélectives n'auront pas les conséquences radicales et destructrices des pesticides. C'est pourquoi il nous faut changer de regard, développer une autre culture du végétal dans la ville, et accepter la végétation spontanée.

L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES EST REMPLACÉE PAR UNE MEILLEURE GESTION DU MONDE VÉGÉTAL

Pour abandonner les pesticides, les services de la Ville et de la Communauté urbaine sont en train d'accomplir une véritable révolution culturelle ! Faire de la mauvaise herbe une amie, réintroduire plus de nature en ville, tester les techniques alternatives au désherbage chimique... le chantier est en cours et progresse de jour en jour. C'est pourquoi il est essentiel d'expliquer la démarche de l'opération zéro pesticides pour que chacun puisse y adhérer, voire se l'approprier.

LES ALTERNATIVES AU DÉSHERBAGE CHIMIQUE

Plusieurs techniques sont en test : des brosseuses mécaniques, des brûleurs à gaz, des appareils à vapeur ou à eau chaude... chacune a ses avantages et ses inconvénients qui se précisent au fil de leur utilisation. En parallèle à ces méthodes, les aménagements et les pratiques sont adaptées pour réduire au maximum le désherbage : choix des plantes, mulching, paillage, prairies...



Gestion différenciée : à chaque espace son type d'entretien



Jardins d'ornement, jardins familiaux, squares, berges... au lieu de traiter tous ces espaces de la même manière, chacun bénéficie d'un traitement particulier, suivant ses caractéristiques, son usage, sa fréquentation.

À Strasbourg, 6 types d'espaces ont été définis :

- Espaces floraux (bacs, jardinières, suspensions)
- Espaces verts horticoles (parcs et jardins traditionnels, abords de monuments, de bâtiments publics, d'églises...)
- Espaces verts urbains de coeur de quartier (places et squares très fréquentés)
- Espaces verts urbains interquartiers (promenades, berges...)
- Espaces verts extensifs (espaces d'aspect naturel ou champêtre)
- Espaces naturels écologiques (faune et flore à préserver)

Suivant le type d'espace, la fréquence et la nature de l'entretien changent :

fréquence d'arrosage, utilisation de fertilisants, type de taille, type de tonte,... Par exemple, on pratique un désherbage minutieux et régulier dans un espace floral pour des raisons esthétiques, on laisse sur place un arbre mort dans un espace écologique, de façon à favoriser la micro-faune.

- Les voies communales
- Certains équipements sportifs

Les voies communales sont maintenant brossées, les pieds d'arbres sont soit recouverts d'écorces d'arbre soit végétalisés. Les herbes folles y sont tolérées.

Grâce à ces nouvelles pratiques, la quantité de produits phytosanitaires utilisée sur le territoire de la CUS a été divisée par six en un an.

Sur le territoire de la CUS, 3 types d'espaces ont été définis :

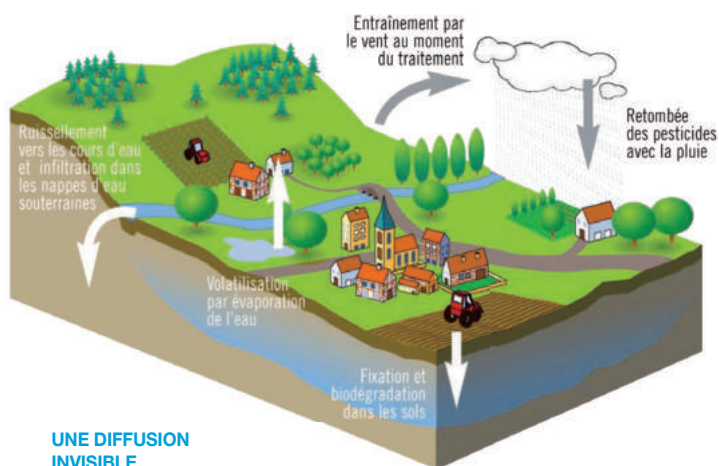
- Les pieds d'arbres d'alignement



Les pesticides polluent l'eau, l'air et les sols

L'utilisation des pesticides fragilise notre écosystème en :

- diminuant la qualité de l'air,
- contaminant la nappe phréatique, notre source d'eau potable,
- réduisant la fertilité des sols, ce qui atteint la faune, la flore et la biodiversité en général.



UNE DIFFUSION INVISIBLE

Seuls 10% des produits phytosanitaires atteignent leur cible. Le reste est disséminé dans l'environnement. Savez-vous qu'une seule goutte de pesticides suffit à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau ?

Les risques pour notre santé

On sait aujourd'hui que toute la chaîne du vivant est touchée par la toxicité de ces produits. Cette contamination passive bouleverse nos ressources alimentaires et conduit à une accumulation de substances chimiques dans l'organisme des animaux... et dans les nôtres !



Vous aussi, jardinez sans pesticides !

Pour jardiner sans pesticides, nous vous conseillons quelques aménagements, sources de multiples bénéfices pour votre jardin : des abris à insectes, un point d'eau, des haies fleuries, des fleurs en toute saison,...



La recette du purin d'orties, un engrais naturel

Plonger 1 kilo d'orties fraîches dans 10 litres d'eau. Couvrir. Au bout d'une semaine, filtrer et utiliser dilué à 5 %.

À pulvériser régulièrement sur toutes les plantes sensibles aux maladies (tomates, pommes de terre, rosiers, fruitiers).

Paillage :

il limite fortement le développement des herbes folles et l'évaporation de l'eau. Vous pouvez utiliser des résidus de tontes séchés, des copeaux de bois, de la paille,...

Désherbage :

vous pouvez utiliser un couteau ou un sarcloir pour extirper les indésirables avec leurs racines. L'eau bouillante est aussi très efficace contre les plantes vivaces installées depuis longtemps.

Tonte :

tondu à 6 ou 8 cm, votre gazon sera mieux enraciné et plus résistant à la sécheresse. Vous pouvez laisser s'installer les pâquerettes, les pissenlits... qui régaleront les abeilles butineuses.

Herbes :

coquelicots, pissenlits, orties, bourrache, camomille... ces herbes sont indispensables pour la biodiversité et savoureuses dans vos plats cuisinés.

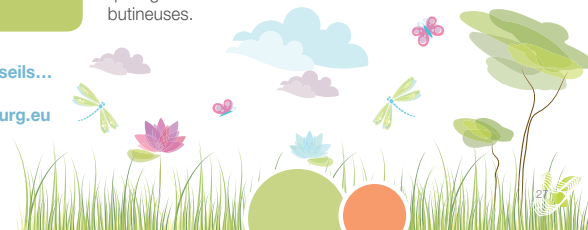
Potager :

vous pouvez alterner les cultures en évitant de planter au même endroit deux espèces de la même famille, deux années de suite. Ainsi, vous évitez les maladies et les attaques d'insectes.

Fruitiers :

choisissez des variétés locales, souvent plus résistantes.

Pour plus de conseils...
Rendez-vous
sur www.strasbourg.eu



Notes

Infos déchèterie nouveaux horaires

- **Strasbourg Robertsau** - rue de Lübeck
- **Strasbourg Koenigshoffen** - rue de l'Abbé Lemire
- **Strasbourg Wacken** - rue de l'Eglise Rouge
- **Strasbourg Meinau** - route de la Fédération
- **Ostwald « La Vigie »** - rue Théodore Monod

5 déchèteries ouvertes

7j/7 de 8h à 19h

en non stop !

[sauf le dimanche de 8h à 12h]

La déchèterie de la Wantzenau - Rue Georges Cuvier
est ouverte de 8h à 19h
le lundi, mercredi et samedi uniquement



N° INFOS DÉCHETS :
03 88 60 90 09

Les déchèteries sont réservées aux particuliers
habitant sur le territoire de la CUS

Toutes les déchèteries sont fermées les :

1er janvier, dimanche de Pâques, 1er mai,

dimanche de Pentecôte, 1er novembre et 25 décembre.

Les autres jours fériés, les déchèteries sont ouvertes
de 8h à 12h





Notes



Notes



Présentation générale

Le projet est constitué de trois entités urbaines distinctes :

- 1 La Ville à Quai
- 2 L'île
- 3 Le Quartier du Point d'Eau

Les enjeux particuliers de ces trois grands secteurs répondent par des formes urbaines différentes à plusieurs manières d'habiter le nouveau paysage, induit par la logique de l'eau. Les trois secteurs développent une réelle identité.

